



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Participation de la Caisse des Écoles aux séjours de classes de découvertes, des clubs adolescents et préadolescents.

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	9

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le vingt et un novembre s'est réuni le treize décembre deux mille vingt-deux sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Étaient présents :

Madame Charlotte ODENT, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Madame Karine VILLY, représentant le Conseil Municipal

Madame Nathalie CUNEAZ, Madame Julie EBMEYER, Monsieur Frédéric DUPONT, Madame Mélanie ROLLAND, administrateurs

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école élémentaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés :

Madame Valérie FOURNIER par Madame Mélissa VARCHOSAZ
Madame Martine ROUCHON par Madame Karine VILLY
Monsieur Pierre CHASSAT par Madame Laurence BOURDET -MATHIS
Madame Marie COMBELLE par Madame Charlotte ODENT

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20221213-24-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

PARTICIPATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES AUX SEJOURS DE CLASSES DE DECOUVERTES, DES CLUBS ADOLESCENTS ET PREADOLESCENTS

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, réuni en séance le 13 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois organise des séjours pour les jeunes Levalloisiens dans le cadre des classes de découvertes, des clubs adolescents et préadolescents,

CONSIDÉRANT que le montant de la participation familiale est une charge supplémentaire pour certaines familles rencontrant des difficultés financières,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De prendre en charge une partie des frais de séjour pour les familles ci-après :

Séjour ski du 25 février au 4 mars 2023

M. et Mme JIMENEZ ARANGO 231,42 €

Mme EL BALLAOUI Asma 210,25 €

Séjour patrimoine Basque du 11 au 19 avril 2023

M. et Mme DOROSHKEVYCH 132,75 €

Article 2 : D'annuler la participation de la Caisse des Écoles en cas de désistement de la famille.

Article 3 : De prélever le montant de la dépense sur le budget de la Caisse des Écoles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire

Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture
0021269200776120221213-24-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022